



Demande d'occupation temporaire du domaine public

Demande initiale Prolongation, numéro arrêté d'occupation du domaine public :

I. Le demandeur : Particulier Entreprise Service public Maître d'œuvre / conducteur

Renseignements concernant le demandeur ou l'entreprise :

Nom, prénom :
 Nom de l'établissement :
 Adresse précise :
 N° SIRET / SIREN :
 N° Téléphone : N° Portable :
 Courriel :
 agissant pour le compte de (si le bénéficiaire est différent du demandeur)

Bénéficiaire :

Nom, prénom :
 Adresse :
 N° Téléphone : N° Portable :

souhaite réaliser les travaux suivants :

Nature des travaux :
 Lieu des travaux :
 Section cadastrale : |__|__ n° |__|__|__|__|__ se situant au numéro |__|__|__|__ de la voie dite
 Date des travaux : du au inclus

II. Réseaux fourreaux

1. Occupation

	du	au	Nbre de jour
.....
.....
.....
.....

Préciser la surface d'emprise au sol du domaine public en m².

2. Circulation souhaitée

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Alternat par feux | <input type="checkbox"/> Chaussée rétrécie | <input type="checkbox"/> Route barrée |
| <input type="checkbox"/> Alternat manuel | <input type="checkbox"/> Piétons interdits | <input type="checkbox"/> Neutralisation d'une voie |
| <input type="checkbox"/> Alternat par panneaux | | |

III. Facture à établir à l'ordre de :

La facture des droits et/ ou de matériels de voirie sera à établir au nom de :
 Adresse :

Le pétitionnaire s'engage à se conformer à tous les règlements et textes en vigueur (DICT, urbanisme). Toute demande devra parvenir à la direction des services techniques 10 jours avant la date prévue de l'opération.

IV. Partie réservée à l'administration

- Service Aménagement et Qualité urbaine :
Déclaration préalable déposée le :
 Avis favorable Refus
Observations :
Date :
- Service Espace public & Mobilité
 Avis favorable Refus
Observations :
Date :

V. Pièces à fournir :

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes :

- ce formulaire dûment complété et signé ;
- un croquis précisant l'emprise sur le domaine public ;
- une copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers : un extrait de Kbis ou d'immatriculation D des répertoires des métiers de moins de 3 mois, si facture à établir au nom du professionnel ;
- la photocopie recto-verso de la carte d'identité, si facture à établir au nom du particulier ;
- le plan de masse ;
- un extrait cadastral.

Ce formulaire constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

L'autorisation pouvant être délivrée suite à une demande, est personnelle et prendra la forme d'un arrêté municipal. Ce dernier est fixé par le règlement relatif aux règles d'occupation privative du domaine public contenu dans la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2022. Elle est délivrée à titre précaire et révocable.

La personne désignée dans le paragraphe III, aura l'obligation de s'acquitter du paiement des droits qui affèrent à cette autorisation.

Je soussigné(e) Madame / Monsieur, agissant en qualité de, certifie exacts les renseignements et documents fournis par la présente demande et m'engage en vue de l'autorisation qui me sera délivrée, à avertir monsieur le Maire de Meyreuil de toute modification concernant cette installation.

Je prends acte que la facture sera établie conformément à la durée du matériel occupant le domaine public déclaré dans la présente demande, et ne sera ni modifiable, ni remboursable, sauf cas d'intempéries qu'il faudra alors préciser par courrier postal à la Direction des Services Techniques de la ville de Meyreuil.

Fait à : Le

Nom, prénom et qualité :

Signature et cachet de l'établissement, précédé de la mention « Lu et approuvé ».

Le délai minimal d'instruction de cette demande est de trois semaines. En cas de renseignement manquant ou de dossier incomplet, cette demande ne pourra être instruite dans les délais demandés.